Avis votés en CHSCT-REA Centre Val de Loire du 09/09/2021

Avis N°1 – Protocole sanitaire
Le début d'année scolaire se déroule à nouveau dans un contexte sanitaire difficile.
Pour les représentants des personnels au CHSCT-REA Centre Val de Loire la situation épidémiologique reste inquiétante.
Nous sommes confrontés à la circulation du variant Delta qui est plus contagieux que les précédents. De plus, selon le conseil scientifique covid-19 les personnes vaccinées infectées peuvent elles-même contaminer leur entourage.
C'est pour ces raisons que le CHSCT-REA Centre Val de Loire demande l'application stricte du protocole sanitaire dans les établissements afin d'assurer la protection des personnels, des apprenants et de leur famille et pour éviter le retour à l'enseignement à distance et à un nouveau confinement.
Nombre de voix : 8 (unanimité)

Avis N°2 – capteurs CO2
Le protocole national ainsi que le conseil scientifique covid-19 recommandent l'utilisation des capteurs CO2 dans les établissements.
Certains établissements sont dotés de capteurs et d'autres non. Le CHSCT-REA Centre Val de Loire demande :
- que tous les établissements soient rapidement dotés d'un modèle de capteur CO2 unique avec les mêmes caractéristiques et les mêmes recommandations techniques
- qu'un retour d'expérience soit fait sur l'utilisation des capteurs CO2
Nombre de voix : 8 (unanimité)

Avis N°3 - masques
Le CHSCT-REA Centre Val de Loire demande que les personnels des EPLEFPA soient équipés de masques jetables à élastiques qui sont mieux adaptés que les masques en tissu lavables distribués par le Ministère de l'Agriculture.
Nombre de voix : 8 (unanimité)

Avis N°4 – Gestion des cas contact
Le CHSCT-REA Centre Val de Loire dénonce la gestion des cas contact en fonction du statut vaccinal des élèves et demande qu'une réflexion approfondie soit menée à ce sujet, pour aboutir sur des décisions non discriminantes envers les jeunes.
Le CHSCT-REA Centre Val de Loire rappelle que l'enseignement à distance n'existe pas statutairement. La forme hybride (présentiel/distanciel) ne saurait être compatible avec un enseignement au sein de la classe sauf à dégrader les conditions de travail des enseignant.es et d'apprentissage des élèves, étudiant.es et apprenti.es.
Nombre de voix : 8 (unanimité)